



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Publié le 16/06/2022
ID : 077-200087021-20220615-2022_DCS_015-DE

Délibération N° 2022-015
Date de convocation : 3 juin 2022
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 73
Nombre de suffrages : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2022-015 Acquisition parcelles YC 0180 -YC 0181 St Martin des Champs

L'an deux mil vingt-deux le treize juin, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de Maison Rouge, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PEIGNOT Pierre, titulaire – TALMUFIER Daniel, titulaire – BESSIERE Maryvonne, suppléante – LEBLANC Pierrette, suppléante – LECOQ Claude, suppléant – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – HIERNARD Thierry, suppléant – VERAGEN Catherine, suppléante –

Communauté de Communes du Provinois :

BLANCHARD Flavien, titulaire - BONTOUR Alain, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - FABRE Dominique, titulaire – FASSELER Philippe, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – GUILVERT Pascal, suppléant - NOUZÉ Jean-François, suppléant – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PERNET Roger, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – FLON Justine, suppléante - GARNIER Olivier, suppléant – LAGAN Thomas, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – BUTET Gérard – CLAY Déborah – DECUYPER Jérôme - DENEUFBOURG Sandrine – GRENET-LAFFONT Denis – LAPLAÏGE Didier – PHILIPPE Jean-Marie –VAN DER SCHUEREN James –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

GOBARD Éric – GUILLETTE Christine – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie –

Communauté de Communes du Provinois :

CHARPENTIER Cécile – PERRINO Fabien – ROCIPON Jean-Pierre -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

FLAMEY Francis – FLON Martine – JOUNIAUX Olivier – MARTIN José –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas –

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – CHAMPENOIS Christian – GUIGNIER Marie-France – MICHELOT Bernard - MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – DOMARD Muriel – ESCULIER Dorys - GELSUMINI Patrick – LEMAIRE Ingrid – MENEGAULT Corinne – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier – ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BACHELET Stéphane – BANNE Pascal – BONICI Claude – CANAPI Marie-Pierre – COGYL Gérard - de MEULENAERE Alexandre – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – MARCHAND François - MAZZUCHELLI Olivier – MILLET Jérôme - NAVARETTE Antonio – PIERRU Hugo - VICQUENAULT Nadège -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BERTRAND Luc – CARELLA Cyril – CARRASCO Alain – CHAINEAU Francis - FASSIER Delphine – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – MENARD Sophie – PATUREAU Pascal – POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine – SIVANNE Evelyne – VILLIERS Nadine –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Pouvoirs :

BUTET Gérard à DE VESTELE Philippe

CLAY Déborah à CRAPART Claire

GOBARD Eric à CRAPART Claire

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS,

Secrétaire de Séance : M CAUMARTIN Pierre



Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

ID : 077-200087021-20220615-2022_DCS_015-DE

OBJET : N° 2022-015 Acquisition parcelles YC 0180 -YC 0181 St Martin des Champs

Vu la volonté du syndicat de régulariser l'achat de la parcelle YC 0180-YC 0181 à St Martin des Champs ou a été construit le réservoir et le souhait d'acquérir la parcelle annexe

Vu la proposition faite à M Hervé Crapart sur la base de 10 000 € / ha hors frais de Notaires et autres frais et son acceptation

La surface étant de 21a32ca, le prix de base du terrain est fixé à 2 132 € hors frais annexes

Vu que les frais de Notaires sont à la charge du S2e77

Après avoir délibéré, le comité syndical :

APPROUVE l'acquisition des parcelles YC 0180-0181 auprès de M Crapart Hervé au prix de 2 132 € hors frais de notaires et frais annexes

DONNE pouvoir à Madame la présidente pour signer l'acte de vente et toutes les pièces de rapportant à ce dossier.

DIT que le budget sera aménagé en conséquence.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)